

Lancement des Assises de la Transition et de la Résilience

La crise sanitaire et économique de la COVID-19 est venue rappeler qu'il était urgent d'engager une transition écologique, de déployer des actions fortes, d'afficher des résultats et poser des fondements de résilience renforcée de nos territoires. C'est pourquoi Orléans Métropole a décidé de lancer les Assises de la Transition et de la Résilience, à compter de décembre 2020. Au programme, 4 mois d'échanges sous formes d'ateliers thématiques, dans une démarche collective et participative inédite qui encouragera l'implication de toutes et tous dans ce processus.



Pourquoi on ne change pas les choses, alors qu'on a les moyens de le faire ? La transition écologique doit s'appuyer sur le pouvoir d'agir et la responsabilisation des citoyens et des collectivités, dans une logique de coopération et de participation citoyenne. Elle implique de changer nos manières de faire et d'encourager une montée en capacité généralisée : modes de travail internes à Orléans Métropole, organisation de la société civile, dispositifs de participation citoyenne pour valoriser et catalyser les actions climat existantes. La tenue de ces Assises de la Transition et de la Résilience sera l'occasion pour la collectivité de co-construire, aux côtés des acteurs politiques, économiques et de la société civile, sur le portefeuille de projets, d'actions qui vont rendre concrète la transition sur le territoire.

Tout cela s'inscrit dans la lignée de l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial, adopté en 2019, et qui définit lui un plan d'actions pour mener le territoire vers une énergie positive et 100% renouvelable d'ici 2025 à 2050. Le PCAET définit l'ambition mais ne rentre pas dans le détail opérationnel : où va-t-on développer des installations photovoltaïques, quelle doit être la place et le rôle de la nature en ville, comment adapter nos villes aux phénomènes caniculaires, quelle place pour la production locale de notre alimentation, comment soutenir l'effort de rénovation énergétique des bâtiments, ... ? Ce sont à ces questions que devront répondre les Assises.

Concrètement, que va-t-il se passer durant ce processus ?

Jusqu'en avril 2021, élus, citoyens et acteurs de la vie économique et associative se réuniront autour d'ateliers thématiques déployés sur les 22 communes d'Orléans Métropole : alimentation et agriculture durable, énergies renouvelables, biodiversité, ville durable, déchets et économie circulaire, l'eau et les milieux aquatiques, la rénovation énergétique, les mobilités ou encore le risque d'inondation.

Un comité de pilotage, présidé par Serge Grouard (Maire d'Orléans) et accompagné de Jean-Philippe Grand (Conseiller municipal à la Mairie d'Orléans), Bruno Cœur (Maire de Bou), Romain Roy (Adjoint au Maire en charge de la transition énergétique et du développement durable à la Mairie d'Orléans), Carole Canette (Maire de Fleury les Aubrais), Brigitte Jallet (Adjointe au Maire en charge du cadre de vie à la Mairie de Saint-Jean-de-Braye) et Sandrine Lerouge (Adjointe au Maire en charge de l'environnement et du cadre de vie à la Mairie d'Olivet), sera le garant de la co-construction de la feuille de route opérationnelle de la transition

L'événement de lancement prévu en décembre 2020, permettra de poser les bases et le fonctionnement de ces assises métropolitaines.